Image not found or type unknown

mauvais entretien de chaudière?

Par **sylvaine133**, le **27/02/2013** à **14:12**

Bonjour,
je suis locataire d'une maison de 90m2 et je fais entretenir ma chaudière Saunier-Duval tout les ans (pas de contrat d'entretien). L'année dernière, le chauffagiste qui a fait l'entretien nous a dit à moi et mon ami qu'il avait réglé correctement la chaudière de façon à ce que l'on ai une conso moins importante.
Hors, lorsque j'ai reçu ma facture de rappel il y a 3 semaines, qu'elle ne fut pas ma surprise de voir que non seulement le montant n'avait pas diminué mais avait doublé!!! oui oui doublé!!! Nous sommes passé de 800 euros à 1600!!!!! Avec pour seul changement l'arrivée d'un bébé l'année dernière.
Puis-je me retourner contre mon chauffagiste?
Un nouveau chauffagiste peut-il m'établir une attestation de mauvais entretien?
J'ai fais le test et cela ne vient pas de mon compteur.
Merci de m'apporter une aide qui me sera précieuse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés